

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:--:--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:--:--:--
MINISTERE DES FINANCES
ET DU TRAVAIL
-:--:--:--

SOMMAIRE :
Nomination
--:--

PORTO-NOVO, le 12 JUILLET 1962.-

∟)ECRET DU PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE
-:--:--:--

ANNEE 1962 - N° 294 /PR/MFT-CAB.

∟E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n° 60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

VU la Loi n° 59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;

VU les décrets n°s 48 et 49/PCM du 14 Mars 1960 portant organisation du Ministère des Finances, du Service de l'Inspection et du Contrôle Financier de la République du Dahomey;

VU les nécessités du Service;

SUR la proposition du Ministre des Finances et du Travail;

Le Conseil des Ministres entendu;

∟) E C R E T E :
--:--:--

ARTICLE 1er.- Monsieur MABUDU Léonard, Inspecteur de 2° classe 1er échelon des Trésoreries, est nommé Directeur de la Comptabilité au Ministère des Finances et du Travail, en remplacement de Monsieur de CAMPOS Marie-José, Administrateur de 2° classe 1er échelon, appelé à d'autres fonctions.

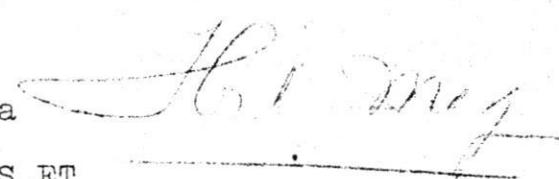
ARTICLE 2.- Les soldes et accessoires de Monsieur MABUDU Léonard sont imputables au Budget National - chapitre 305-03 article I - Exercice 1962.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui aura effet pour compter de la prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

AMPLIATIONS :
Original..... 1
JORD..... 1
PR..... 15
MFP..... 2
DP..... 1
MFT/CAB..... 2
DGF..... 8
CF..... 1
CD..... 1
Trésor..... 2

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par le Président de la
République
LE MINISTRE DES FINANCES ET
DU TRAVAIL,


Hubert MAGA.-